



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 juin 2025

Publié le : 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire :

Mme Pascale BILLEREY

Étaient absents :

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 53 - Dénomination d'espaces publics

Délibération n° 007999

Dénomination d'espaces publics

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°2	03/06/2025	Favorable unanime
Commission n°3	04/06/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'adopter la dénomination d'espaces publics ou d'en prendre connaissance en vertu de l'article L2121-30 du CGCT qui prévoit que « le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ».

1 - Grand Jardin « René DUMONT »

Le projet d'aménagement urbain Saint-Jacques Arsenal est composé de deux espaces publics : la cour d'honneur Paulette GUINCHARD et un grand jardin central. Il est proposé de dénommer le Grand Jardin « René DUMONT ».

René DUMONT, ingénieur agronome, sociologue et homme politique français, est né le 13 mars 1904 à Cambrai (Nord) et décède le 18 juin 2001 à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).

Il est connu pour son combat pour le développement rural des pays pauvres et son engagement écologiste. Il est le premier candidat à s'être présenté sous l'étiquette écologiste à une élection présidentielle française, en 1974.

René DUMONT a passé toute sa carrière, de 1933, un an après son retour du Tonkin, à sa retraite en 1974, à l'Institut national agronomique (INA) à Paris ou plus simplement « l'Agro ». Il a d'ailleurs inventé le mot « agroécologie » le 20 avril 1975, lorsqu'il a réalisé le commentaire du film documentaire de Michel Yves GATTEPAILLE : « En Afrique, les peuples oubliés du Sahel ». C'est également un auteur prolifique avec près de 70 ouvrages, dont « L'Afrique noire est mal partie » en 1962 et « L'Utopie ou la mort ! » en 1973.

2 - Esplanade de la Gare : Plaque commémorative « Josette et Maurice AUDIN »

Il est proposé de poser une plaque commémorative sur l'esplanade Maréchal Juin de la Gare (basse) : Plaque « Josette et Maurice AUDIN ».

Il est proposé de dénommer l'esplanade (basse) de la Gare Josette et Maurice AUDIN.

Josette AUDIN, née Sempé à Alger le 15 février 1931, décédée le 2 février 2019 à Bobigny, fut professeure de mathématiques, militante antiraciste et anticolonialiste.

Maurice AUDIN, né le 14 février 1932 à Béja, mort le 21 juin 1957 à Alger, était mathématicien, docteur en sciences, militant politique au Parti communiste algérien, et fervent défenseur de l'indépendance de l'Algérie.

Maurice et Josette AUDIN se rencontrent à la faculté de mathématiques d'Alger. Étudiants et membres du Parti communiste algérien, ils militent ensemble pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'indépendance de l'Algérie.

Ces convictions partagées les rapprochent : ils se marient et auront trois enfants.

Lorsque la guerre d'Algérie éclate en 1954, le couple poursuit son engagement pour défendre la cause algérienne. Mais le 11 juin 1957, Maurice AUDIN est arrêté à son domicile par les parachutistes. Il est transféré dans un lieu de détention clandestin. On ne le reverra plus jamais. Commence alors un mensonge d'État. Ce drame donne naissance à un combat de toute une vie. Josette AUDIN, militante de la vérité, se battra pendant plus de 60 ans pour que la mort de son mari soit reconnue par les autorités françaises.

Ce crime d'État ne sera officiellement reconnu qu'en septembre 2018, soit 61 ans plus tard, lorsque la France admet enfin sa responsabilité dans la disparition et la mort de Maurice AUDIN. Le Président de la République reconnaît qu'un système légal d'« arrestation-détention » avait été mis en place par l'assemblée nationale des pouvoirs spéciaux qui conféraient à l'armée tous les pouvoirs de Police à Alger. Des milliers d'Algériens ont connu le même sort. Ainsi, « l'affaire AUDIN » symbolise le sort tragique de 3 024 personnes arrêtées par les parachutistes et disparues durant cette période.

3 - Square « Janine ANDRADE »

Sur une suggestion de l'association « Vivre aux Chaprais » de valoriser la violoncelliste « Janine ANDRADE », il est proposé de dénommer par son nom le square de la rue des Cras.

Janine ANDRADE est née le 13 novembre 1918 à Besançon (Clinique de la rue de la Mouillère). Elle obtient son 1er Prix en 1930 dans la classe de Jules Boucherit, et étudie ensuite avec Thibaud et Flesch.

Les ANDRADE quittent vers le milieu des années 20 Besançon et s'installent dans le Territoire de Belfort, à Beaucourt. La jeune fille que devient Janine montre des prédispositions pour la musique puisque vers l'âge de cinq ans, elle commence à jouer du violon. Partie étudier à Paris, Janine sort en 1931, premier prix de violon du Conservatoire de Paris après un an de formation auprès de Jules Boucherit, un des plus grands professeurs de violon français. Janine Andrade sera formée en même temps qu'une future grande violoniste, Denise Soriano, qui deviendra la femme de Jules Boucherit. Après ce concours, sa carrière s'accélère, elle entame des tournées en France et à l'étranger, elle joue du Vivaldi, Beethoven et bien d'autres musiciens. Ses prestations font l'unanimité partout où elle passe jusqu'en 1972, année où un accident cardiaque lui fait renoncer à sa carrière de violoniste et prive la France d'une de ses plus grandes violonistes de son temps. Elle décède en 1997.

4 - Voie « Georges MAURIVARD »

Il est proposé d'avoir des espaces nommés du passé ouvrier de la Rodhiacéta. Aussi, il est proposé qu'une voie du Parc de la Rodhiacéta soit dénommée « Georges MAURIVARD ».

Georges MAURIVARD était une « figure » du mouvement ouvrier, à Besançon et dans la région. « Yoyo », le surnom que lui donnaient tous ses proches, est né à Franois, près de Besançon, il fut un militant syndical très actif (à la CFTC, à la CFDT puis à la CGT) au sein de la Rhodiacéta, la grande usine bisontine de textile artificiel, fermée en 1982, où il travailla aux côtés de trois milliers de salariés (à l'apogée de l'entreprise).

À la Rhodia, il fut l'un des principaux animateurs de la longue grève (un mois) de 1967. Sa notoriété fut amplifiée par un documentaire de Chris Marker, sorti en 1968, et consacré à ce conflit. Un film dont le titre, « À bientôt j'espère », reprend les mots, semblables à un slogan, que « Yoyo » prononce face à la caméra de Marker.

Il était le président de l'Association des Amis de la Maison du peuple et de la mémoire ouvrière. Laquelle s'attache à enrichir la connaissance du mouvement ouvrier, à Besançon et dans la région. Il décède le 4 août 2016.

5 - Place « Irène JOLIOT CURIE »

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs d'« école apaisée », les entrées des écoles Pierre et Marie Curie donnent sur une rue devenue sécurisée et piétonne. Il est proposé dénommer place « Irène JOLIOT-CURIE » à l'entrée de cette rue (devant les entrées des écoles) sans retirer le nom de la rue, rue des Roses.

Irène JOLIOT-CURIE, chimiste, physicienne et femme politique française, est née le 12 septembre 1897 à Paris.

Elle est la fille de Pierre et Marie Curie et a obtenu le prix Nobel de chimie en 1935 pour la découverte de la radioactivité induite et de la radioactivité artificielle, conjointement avec son époux, Frédéric Joliot-Curie. Elle a aussi été une des trois premières femmes membre d'un gouvernement français, en devenant sous-secrétaire d'État à la Recherche scientifique, sous le Front populaire en 1936.

En 1945, elle est l'un des six commissaires du nouveau Commissariat à l'énergie atomique (CEA) créé par le Général De Gaulle et le Gouvernement provisoire de la République française. Elle meurt à Paris le 17 mars 1956 d'une leucémie aiguë liée à son exposition au polonium et aux rayons X, la même maladie qui avait emporté sa mère.

6 - Espace Industriel LIP Palente « Charles PIAGET »

Pour information, il est proposé au Conseil syndical de la copropriété de l'espace industriel de Palente (ex-usines Lip 2-4 Chemin de Palente) de dénommer le nom de l'espace « Charles PIAGET ».

Charles PIAGET, syndicaliste, est né le 23 juillet 1928 à Besançon. Particulièrement actif lors du conflit social de l'entreprise d'horlogerie Lip dans les années 1970, appelé « l'affaire Lip », il est une figure emblématique du mouvement autogestionnaire français.

Salarié chez Lip à partir de 1946, Charles PIAGET est syndiqué à la CFTC dès son premier jour de travail.

Son premier engagement politique est une réaction aux guerres coloniales françaises, en particulier la guerre d'Algérie. Il adhère d'abord à l'Union de la gauche socialiste en 1958, puis au Parti socialiste unifié dès sa création en 1960. Dans ces années-là, il est un temps proche du groupe de militants qui anime chez Lip le bulletin *Voix ouvrière*, et c'est par ces fréquentations qu'il en apprend plus sur le marxisme. En 1964, une partie des membres de la CFTC fonde la CFDT et le syndicat CFTC de Lip rejoint aussi la CFDT, Piaget y compris.

C'est après le dépôt de bilan de Lip en 1973 et la menace de fermeture de l'usine de Palente à Besançon que va se déclencher le conflit durable qui va retenir l'attention des médias et faire la notoriété de Charles Piaget, « l'affaire Lip ». C'est à l'issue de ce conflit qu'il dira : « La réussite (d'un mouvement syndical) c'est de ne plus avoir besoin de leader... ou tout au moins : leur voix ne compte que pour un ». La candidature de Charles Piaget à l'élection présidentielle de 1974 est proposée par une minorité du PSU et plusieurs groupes d'extrême gauche se déclarent prêts à la soutenir, notamment le Ligue communiste révolutionnaire et l'Alliance marxiste révolutionnaire. Jean-Paul Sartre prend la plume dans *Libération* pour lui annoncer son soutien. Cette candidature échoue, notamment à cause de la décision de la majorité du PSU, conduite par Michel Rocard, de se rallier à la candidature d'union de François Mitterrand.

Retraité à partir de 1988, Charles PIAGET conserve sa fibre militante et participe à AC ! depuis sa création en 1993.

Il meurt à Besançon le 4 novembre 2023 à l'âge de 95 ans.

7 - Parc canin à la Gare d'eau « Laïka » et Parc canin rue de Trey : en cours

Il est proposé de dénommer le Parc canin situé au bord du Doubs « Laïka ».

Le 3 novembre 1957, Laïka, petite chienne calme et docile, trouvée dans les rues de Moscou, est devenue le premier être vivant à aller dans l'espace à bord de l'engin spatial Spoutnik 2.

La chienne Laïka a été envoyée par l'URSS, un mois à peine après le lancement du premier satellite artificiel Spoutnik 1. Le succès de Spoutnik 1 ayant été considérable, les soviétiques désiraient franchir un nouveau pas : envoyer un être vivant dans l'Espace !

Laïka n'a plus donné aucun signe de vie à compter de la cinquième heure de vol et on n'enregistra plus aucune donnée. Elle est morte bien avant que ses réserves en oxygène aient été épuisées.

Spoutnik 2 se désintégra cinq mois plus tard, le 14 avril 1958, dans l'atmosphère après 2570 révolutions autour de la Terre.

Des 13 chiens utilisés dans les vols spatiaux soviétiques entre 1957 et 1966, seule Laïka aura été envoyée sciemment dans l'Espace sans aucun espoir de retour à cause des délais trop courts imposés par Khrouchtchev pour effectuer la mise au point et la construction de Spoutnik 2.

8 - Parc canin rue de Trey : Jeko, Juke et Jag.

Il est souhaité de mettre à l'honneur à cette occasion, pour le nouveau Parc canin, rue de Trey, les chiens « sauveteurs » qui participent aux opérations de secours.

Après échanges avec la Direction du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs, sollicitée à cet effet, il est proposé de dénommer le nouveau Parc canin situé rue de Trey « Jeko, Juke et Jag ».

Ce sont trois chiens qui appartiennent ou appartenait à l'équipe cynotechnique du Corps départemental des Sapeurs-Pompiers.

Tous les 3, âgés de 10 ans, ont participé à de nombreuses opérations de questage (variante de recherche) et de sauvetage de victimes soient ensevelies, soient disparues dans des milieux naturels voire aquatiques.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 8 abstentions, le Conseil Municipal approuve ces dénominations d'espaces publics.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions*: 8

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée



Anne VIGNOT